

ACTION URGENTE

DES FAMILLES ONT ÉTÉ RENVOYÉES DE FORCE EN CORÉE DU NORD

Un groupe de 29 personnes, dont un enfant d'un an, ont été renvoyées de force en Corée du Nord début août après avoir été détenues en Chine. On ignore ce qui leur est arrivé depuis, mais les personnes qui franchissent illégalement la frontière risquent d'être emprisonnées et de subir des actes de torture et des mauvais traitements, notamment des travaux forcés.

Quatre familles nord-coréennes ont été placées en détention par les autorités chinoises dans les provinces du Shandong et du Yunnan entre le 15 et le 17 juillet, ainsi que six personnes qui leur sont venues en aide. Elles ont été interpellées alors qu'elles suivaient un itinéraire préétabli vers l'Asie du Sud-Est. Les Nord-Coréens arrêtés appartiendraient à la famille de hauts responsables de l'armée en Corée du Nord. Les six personnes qui ont aidé le groupe, semble-t-il des Chinois et un Nord-coréen qui s'est installé en Corée du Sud et est en possession d'un passeport sud-coréen, ont également été placées en détention et seront désormais inculpées en Chine.

Les Nord-Coréens ne peuvent pas se rendre à l'étranger sans autorisation de l'État. Malgré cela, chaque année, des centaines, voire des milliers d'entre eux bravent cette interdiction en franchissant la frontière chinoise, ce qui leur fait courir des risques importants. En effet, les autorités chinoises considèrent tous les Nord-Coréens sans papiers comme des migrants économiques, et non des demandeurs d'asile, et les renvoient dans leur pays lorsqu'elles les appréhendent. Le droit international interdit pourtant tout retour forcé, direct ou indirect, vers un pays où la personne concernée risque d'être victime de persécutions, de torture ou d'autres mauvais traitements, voire d'être tuée.

Bien que la Chine soit partie à la Convention des Nations unies relative au statut des réfugiés, elle a empêché le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) d'entrer en rapport avec des Nord-Coréens se trouvant sur son territoire. Amnesty International estime que tous les Nord-Coréens présents sur le territoire chinois peuvent prétendre au statut de réfugié en raison des risques de violations des droits humains qu'ils courent s'ils sont renvoyés dans leur pays.

Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels. Aucune action complémentaire n'est requise de la part du réseau Actions urgentes, mais Amnesty International continuera de se mobiliser sur la question des renvois forcés de Nord-Coréens.

Ceci est la première mise à jour de l'AU 190/14. Pour en savoir plus : <http://amnesty.org/fr/library/info/ASA17/039/2014/fr>

Nom : Un groupe de 35 personnes
Hommes et femmes

Informations complémentaires sur l'AU 190/14, ASA 17/048/201, 11 septembre 2014

**AMNESTY
INTERNATIONAL**

